

Veille sanitaire internationale	
Note d'information	16/07/2017

PESTE PORCINE AFRICAINE CHEZ LE SANGLIER SYNTHESE DE L'AVIS DE L'EFSA ADOPTE LE 12 JUIN 2018

Pour la Plateforme ESA : Guillaume Gerbier (Draaf Grand Est)

Pour la VSI (par ordre alphabétique) : Anne Bronner (Dgal), Didier Calavas (Anses), Julien Cauchard (Anses), Pascal Hendrikx (Anses), Thierry Lefrançois (Cirad), Renaud Lancelot (Cirad), Alizé Mercier (Cirad)

Auteur correspondant : guillaume.gerbier@agriculture.gouv.fr

Sources : l'avis de l'EFSA <https://www.efsa.europa.eu/fr/press/news/180711> ou <https://efsa.onlinelibrary.wiley.com/doi/epdf/10.2903/j.efsa.2018.5344>

L'Efsa a publié depuis 2010 plusieurs avis sur la peste porcine africaine (<https://www.efsa.europa.eu/fr/topics/topic/african-swine-fever>). Les termes de références complets de l'avis adopté le 12 juin 2018 étaient les suivants :

1. fournir une estimation des densités de sangliers dans l'Union Européenne afin d'évaluer la fiabilité et la comparabilité des données et de proposer une méthodologie pour atteindre une meilleure estimation.
2. examiner les dernières données épidémiologiques pour déterminer un seuil de densité de sangliers qui ne permettent pas de maintenir la maladie
3. examiner les méthodes de réduction de densité destinées à atteindre un seuil déterminé et les classer selon leur efficacité.
4. examiner les méthodes de clôture ou de séparation des populations disponibles pour le sanglier
5. proposer et évaluer une stratégie de surveillance et identifier les groupes à risque pour la détection précoce de la PPA dans une population de sangliers naïfs.
6. examiner les programmes de surveillance de la faune actuels et identifier les stratégies efficaces pour assurer l'implication optimale des principales parties prenantes.

Seuls quelques uns de ces points sont résumés ici et reprennent strictement l'avis des experts. Vous pourrez trouver plus de détails dans le rapport complet.

Densité et propagation de la PPA

D'après l'EFSA, l'effet de la densité de sangliers sur la propagation de la PPA n'est pas clair. En effet, la PPA s'est propagée dans des zones à faible comme à forte densités.

Les modèles théoriques qui ont été développés et utilisés pour d'autres maladies comme la rage sont considérés comme trop simplifiés pour la PPA. Les hypothèses de ces modèles - à savoir un mélange homogène et aléatoire des individus - ne sont pas valables chez les sangliers. La complexité de la PPA vient d'une part, de la structure sociale des populations de sangliers localement et au sein de différentes sous populations (concept de métapopulation) et, d'autre part, de certains aspects de la transmission de l'agent pathogène tels que la transmission entre animaux vivants par contact ou l'infectivité des carcasses de sangliers morts

[*Commentaire de la plateforme ESA*: l'infectivité des cadavres d'animaux morts de peste porcine africaine est considérée comme supérieure à celle observée pour la peste porcine classique.]

L'Efsa conclut qu'il n'est actuellement pas possible d'estimer les seuils de densité pour la peste porcine africaine. Il est par ailleurs noté qu'en pratique un tel seuil serait difficile à traduire en mesures pratiques en raison de la difficulté à estimer *a priori* la densité des sangliers.

Mesures de lutte

Différentes actions en matière de gestion du sanglier à différentes étapes de l'épizootie ont été suggérées sur la base de l'expérience des États membres concernés:

- A titre préventif, la réduction des densités des sangliers est bénéfique en réduisant
 - la probabilité d'exposition de la population locale au virus de la peste porcine africaine (PPA)
 - les efforts nécessaires pour les actions d'urgence éventuelles (c'est-à-dire moins de carcasses à éliminer) si une incursion de la PPA devait se produire.
- Après une introduction focale, les mesures d'urgence devraient se concentrer sur une réduction drastique de la population de sanglier en avant du front de propagation de la PPA, dans les populations indemnes. Dans la population infectée, l'objectif est de ne pas perturber les animaux en évitant que les individus ne s'agrègent ou ne se dispersent. L'interdiction de la chasse, y compris d'autres espèces que le sanglier, l'abandon des récoltes sur place dans la zone infectée sont proposées.
- Après le déclin de l'épizootie documenté par la surveillance passive, la gestion de la population pourrait être reconsidérée.

[*Commentaire de la plateforme ESA* : Dans son résumé, l'EFSA ne mentionne que la surveillance passive - c'est-à-dire la surveillance événementielle - pour documenter le déclin de l'épizootie mais dans le corps du rapport, d'autres modalités sont évoquées : surveillance active incluant des études transversales ou système sentinelles]

L'efficacité de ces mesures pourrait être compromise par l'introduction continue de la PPA à partir de zones avoisinantes ou par propagation humaine.

Concernant les clôtures ou les barrières physiques, certaines clôtures électriques ont démontré leur capacité à protéger temporairement les cultures contre les dommages causés par le sanglier ou les

porcs sauvages. Mais aucune clôture électrique ne peut être considérée comme efficace à 100% sur une grande échelle et pour une période de temps prolongée. Les résultats sur l'utilisation de répulsifs odorants pour éloigner les sangliers et les porcs sauvages des cultures résultats ont montré des résultats divergents.